L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE, 29 JUIN 1884.

Bob Ingersoll était à Cleveland, Ohio, après qu'il eut fait sa fameuse plaidoirie dans l'affaire des Star Route, plaidoirie grâce à laquelle les accusés furent acquittés.

Il y avait alors, dans la ville, une sorte de croisade contre l'usage du tabac. Un savant de Boston, fulminait, tous les soirs, contre l'abominable feuille qui fait circuler un poison lent dans les veines des fumeurs, disait-il. Bien que les amateurs de tabac fussent en majorité le Bostonien leur faisait une guerre dans laquelle ils pouvaient succomber. Ils s'adressèrent alors à Ingersoll et lui demandèrent de prendre la défense du tabac. Ce grand orateur accepta en plaisantant, et entra en lutte avec le terrible ennemi.

Un soir, la salle où pérorait le Bostonien était comble. Après une sortie furibonde de l'ennemi du tabac, Ingersoll se leva et raconta la petite anecdote suivante, dont il se fit le héros :

J'étais dans l'Utah; j'y plaidais une affaire de mine. Un meurtre venait d'être commis par un bandit fameux, et un comité de vigilance venait de s'organiser pour s'emparer du meurtrier. Un soir, je revins de la mine, montant un cheval blanc. Or, il se trouvait que les vigilants avaient appris que le terrible bandit devait aussi rentrer en ville, ce même soir, sur un cheval blanc. Ils s'étaient mis en ambuscade. Quand j'arrivai près d'eux, ils tirèrent sur moi une volée de coups de fusil. J'ignorais absolument que toutes ces balles fussent à mon adresse. J'arrêtai mon cheval, je pris une allumette, je la frottai contre ma selle pour allumer mon cigare.

La lumière se refléta sur mon visage; les vigilants s'aperçurent que je n'étais pas celui qu'ils cherchaient; ils coururent à moi et me félicitèrent d'avoir échappé à leurs balles. Vous le voyez, mesdames et messieurs, si je n'avais pas eu la bonne fortune de fumer, j'étais un homme perdu; je ne serais certainement pas ici. [Vifs applaudissements de l'assemblée.]

—Comment, s'écria l'intrépide conférencier, vous avez l'audace d'appeler cela une bonne fortune!

—Mais, cela m'en fait tout l'effet, répliqua Bob.

—Je ne suis pas de votre avis, car sans ce misérable cigare, il y aurait un mauvais avocat de moins dans le monde.

Bob ne riposta pas: il avait reçu un coup droit qui le cloua sur sa chaise.

On sait vaguement que les meubles de laque, dits japonais, sont fabriqués dans le New Jersey; mais bien des personnes ignorent que les fameux sombreros espagnols proviennent de Newburyport. On en expédie par milliers, de cette ville, ils sortent des ateliers de la maison Bailey, et sont envoyés au Sud, pour l'usage des gardiens de troupeaux. Une des nouveautés qui étonneront les habitués des galeries des Hotels et des villes d'eau, cet été, est le chapeau brodé. C'est un feutre ou un chapeau tressé, littéralement couvert de lierre ou de feuilles de trèfle en soie.

L'Association Américaine pour l'avancement des Sciences, fait d'énergiques efforts afin de mettre la section de la mécanique sur un excellent pied, pour le premier de septembre, à Philadelphie. Il y aura une réunion à laquelle doit prendre part l'association britannique.

L'Association a pour président le Prof. Thurston, et, pour secrétaire, le Prof. Webb. Une circulaire a été envoyée à tous ceux qui s'intéressent aux progrès de la science mécanique, pour les inviter à assister à ce congrès de la science.

M. Charles Quentin, directeur de l'Assistance publique, de Paris, vient d'adresser à M. Charles Bigot, rédacteur du *XIX Siècle*, la lettre suivante:

Mon cher ami,

A propos des voitures spéciales pour le transport des varioleux, vous avez témoigné le regret que l'administration de l'Assistance publique ne prît pas sur elle d'assainir les voitures ordinaires qui ont apporté dans les hôpitaux des malades contagieux!

Permettez-moi de vous dire, tout d'abord, que les précautions prises pour le transport des malades contagieux ont été prises de concert entre la préfecture de police et l'Assistance publique; que c'est dans un des établissements hospitaliers, l'Hôtel-Dieu, qu'est remisée l'une des voitures; que cet établissement a été, expressément pour faciliter cette organisation, mis en communication télégraphique avec la préfecture de police.

Quant aux malades transportés par des voitures de place, l'administration n'est pas restée inactive.

Fort heureusement, les cas de variole sont depuis longtemps peu nombreux; c'est dans les baraquements de Saint-Antoine qu'on transporte et qu'on traite actuellement tous les varioleux. La plupart des personnes qui sont amenées le sont dans la voiture spéciale de l'Hôtel-Dieu, qui est régulièrement soumise à des mesures de désinfection.

Toutes les fois qu'une voiture de place a servi au transport d'un varioleux, ou jette, en vertu d'instructions qui datent de trois années déjà, de l'eau phéniquée sur les coussins et sur les parois. Presque toujours cette mesure soulève une résistance de la part des cochers qui se plaignent de l'odeur qui peut empêcher les voyageurs de prendre leur voiture. Mais devant la fermeté des agens de l'administration et la menace d'une intervention immédiate du commissaire de police cette résistance cède toujours; il n'y a jamais eu de refus formel.

L'action de l'administration ne peut néanmoins s'exercer que sur les voitures qui entrent dans l'établissement. Il arrive assez souvent que, la voiture étant prise à la course et non à l'heure, les malades descendent à la porte de l'hôpital; le fiacre qui les a amenés repart immédiatement, et alors il est impossible d'appliquer aucune mesure de désinfection.

Des ordres sont donnés pour qu'on applique, autant que possible, ces précautions salutaires à toutes les voitures qui auront servi au transport de maladies contagieuses quelconques, diphtérie rougeole, scarlatine; mais il ne serait peut-être pas inutile que la préfecture de police arrêtât les directeurs du droit de faire dresser une contravention contre les cochers qui se refuseraient à se soumettre à cette mesure prophylactique.

Je vous serre bien cordialement la main.

Le directeur de l'administration générale de l'Assistance publique,

CH. QUENTIN.

M. Charles Leroy, historien de nous égayer un peu, vient de publier une pochade à sa façon, intitulée: *Guide du duelliste indélicat*. Ce qu'il faut surtout considérer dans le duel, fait d'abord ressortir M. Leroy, c'est qu'il permet de n'avoir pas recours à l'assassinat.

Le chapitre de la provocation est particulièrement humoristique.

"On ne peut se battre avec quelqu'un sans l'avoir régulièrement provoqué. Les motifs? Quand il n'y en a pas, ce sont les meilleurs. Ainsi:

Un homme ne vous a rien fait. Comme il ressemble à votre propriétaire, il vous déplaît. Si vous êtes honnête, loin de renfermer en vous tout le mépris qu'il vous inspire, vous allez carrément le provoquer.

Ainsi, par exemple, il est en train de lire une affiche, vous l'abordez:

—Que signifie cette manœuvre, monsieur; auriez-vous l'intention de m'éviter?

—Moi! mais....mais, monsieur, je ne vous connais seulement pas!

—A plus forte raison, monsieur; je ne permettrai pas à un inconnu ridicule d'affecter des airs qui me déplaisent! Votre carte, malotru, voici la mienne; demain vous aurez de mes nouvelles!

Un autre jour, c'est un ami qui s'avance vers vous, un ami qui bégaie.

Il vous tend la main:

—Co....co....co.....mment va la sa....a....a....nté, et, chez....chez....chez....vous!

—Et chez moi! Comment chez moi! Est-ce que cela vous regarde? Vous vous intéressez à Léocadie d'une manière insolente, mon cher; seulement je ne suis pas un mari complaisant moi! Je ne suis pas un idiot, moi! Vous me provoquez en ridiculisant mon honneur, soit! Voici m'en rendrez raison"

M. Leroy poursuit ainsi son examen des causes et des effets du duel, en y mettant le plus d'humour possible. En ce qui touche aux témoins, le *Guide du duelliste indélicat* conseille de choisir de préférence deux créanciers. "Ces gens ridicules et pervers, s'imaginant être payés tôt ou tard, tremblent pour votre existence. Une fois sur le terrain, s'ils s'aperçoivent qu'un mauvais coup vous est destiné, vous les verrez se jeter au devant et empocher l'estafilade pour conserver leur débiteur intact."

Le *Meschacébé*, paroisse St-Jean-Baptiste, Louisiane, du 28 juin:

Il fait sec et l'on commence à s'en apercevoir. Depuis la veille de la St-Médard, il n'a pour ainsi dire pas plu chez nous. Le temps s'est un peu mis en colère, il a menacé, mais il n'a rien fait que du vent et des éclairs. Par la chaleur sénégalienne qui règne, le sol se dessèche vite et quinze jours de beau temps font rêver aux ondées de mai qui se gaspillaient. Les champs ne souffrent point encore, ils sont verts, on les a nettoyés; mais une bonne pluie ferait joliment de bien aux plantes.

—Après onze jours de cruelles souffrances, André Jacob a rendu le dernier soupir jeudi soir, à 8 heures. Pendant cette lente agonie, le blessé a donné la preuve d'un courage et d'une résignation extraordinaires. Il avait la conscience de sa mort prochaine et l'attendait plutôt comme une délivrance que comme une redoutable épreuve. Telle était la nature de ses blessures que la vie eût été pour lui un supplice.

André Jacob, deux fois veuf, laisse trois enfants.

—Les planteurs subissent en ce moment une grande gêne par le refus des courtiers de la Nouvelle-Orléans de leur faire les avances nécessaires pour cultiver leurs récoltes et il en résulte, dans certaines paroisses, une grande perturbation dans le travail. Beaucoup de négociants de la campagne avançaient chaque mois le montant nécessaire aux planteurs en échange de chèques sur les courtiers, mais le refus de ces derniers d'accepter les chèques a occasionné un grand embarras à ceux qui en étaient les détenteurs. La condition des récoltes, dans ces paroisses, est telle à cette époque qu'à moins qu'on ne leur donne encore quelques soins indispensables, elles subiront une perte immense. Il ne faut pas songer à faire travailler les gens s'ils ne sont assurés d'un prompt paiement.

Ce refus de la part des courtiers de faire honneur aux traites des planteurs est d'autant plus regrettable que la récolte de cannes à sucre s'annonce sous les auspices les plus encourageants. Le plant de cannes est généralement superbe dans toute la région sucrière, et les souches, quoique laissant à désirer, auraient encore donné un résultat satisfaisant. Le marché aux sucres est actuellement très mauvais et l'approvisionnement est considérable. Beaucoup de planteurs avaient compté sur une hausse à cette saison, mais leurs espérances ont été déçues. Ils obtiennent avec peine 5 cents la livre pour le bon sucre d'équipage, et le granulé vaut environ 6 cents. Cette dépression dans les prix est ce qui inspire de la crainte aux courtiers.

La puissance d'un Etat ne consiste pas seulement dans la milice matériellement armée pour le protéger et le défendre; il y a pour un pays, à côté de la force militaire, d'autres éléments de vie, de grandeur et de prospérité.

Ce qui fait la supériorité d'une nation, c'est encore, c'est surtout, outre la valeur religieuse et morale, le progrès de la science, c'est le rayonnement de la pensée, c'est la diffusion des doctrines, c'est l'ascendant moral, c'est la domination que cette nation exerce ou peut exercer sur les différentes branches de la science, de l'art et de l'industrie.

Plus haute est la culture intellectuelle et morale d'un peuple, plus grand est le rôle qu'il est appelé à jouer sur la scène du monde. Ce sont là autant de ressources qu'il faut savoir ménager avec soin, qu'on doit multiplier sans cesse, pour ajouter à la force défensive d'un Etat.

Ah! je le sais bien, le fatal exemple donné au monde par l'Etat prussien tend à faire de chaque nation un vaste camp où l'on ne s'occupe plus qu'à développer indéfiniment l'art de la destruction; mais en me plaçant au point de vue du système moderne de la nation armée, j'ai tort de l'appeler moderne, car c'est un système très ancien, un système renouvelé des Huns et des Vandales.

MGR FREPPEL.

Le Saint-Siége est la seule puissance qui déjoue la politique bismarckienne. C'est ce qui provoque de la part de M. Cherbuliez, écrivain protestant, de la *Revue des deux Mondes*, la réflexion suivante:

M. de Bismarck a un défaut ou infirmité d'esprit qui lui jouera de mauvais tours. Il est trop sujet à ne prendre au sérieux que les faits et les chiffres à mépriser ce qui ne se laisse ni peser ni compter; il ne croit pas aux forces morales, à ces fluides impondérables qui n'exercent aucune action sur la balance la plus sensible et qui influent si profondément sur nos destinées.

M. de Bismarck a toujours pensé que César avait un droit d'obéissance sur les idées et les esprits, qu'il ne tenait qu'à lui de violenter les opinions, et, chaque année, il se retrouve aux prises avec son Parlement. Il s'est imaginé aussi que la force et la ruse finissent par avoir raison des consciences, et le parti du centre catholique a résisté victorieusement à ses assauts. Il s'est trouvé au Vatican un homme qui a déjoué ses artifices, éventé ses piéges, bravé ses menaces. Qu'on soit catholique ou libre-penseur, ce spectacle est réjouissant. Il est bon que la force ait ses défaites, que la ruse n'ait pas toujours le dernier mot dans le gouvernement des sociétés.

L'Assistance publique, à Paris, vient d'hériter d'une somme de plus de deux millions qui lui a été laissée par feu Mme la baronne Alquier.

D'après le désir de la testatrice, cette somme devra être consacrée à la création d'un nouvel hospice pour les indigents de Paris.

C'est le second legs de ce genre que l'Assistance publique reçoit depuis dix-huit mois. On se rappelle, en effet, que M. Gagliani a disposé aussi d'une partie de sa fortune en faveur de la création d'un nouvel hôpital.

Un Marseillais, voulant donner une idée de la grandeur de son salon, chez lui, sur la Canebière, montre du doigt, à un Parisien, la Liberté, de Bartholdi, qui apparaît au-dessus des maisons du boulevard de Courcelles.

—Tiens, un beau sujet pour ma pendule!

Dans une brasserie de Paris, servis par des femmes, quelques politiciens discutent la question de savoir quel est le "meilleur journal." Comme la discussion s'envenimait un peu trop, un ami de la paix s'efforça de la tourner au comique.

—Et toi, Irma, demanda-t-il à la fille qui apportait des bocks, qu'en penses-tu, quel est le meilleur journal?

—C'est le...... fit-elle sans hésiter.

—Et pourquoi? continua le questionneur au milieu de la curiosité générale.

—Tiens! parce que, lorsque je m'en vais le matin et que je suis trop pressée, il est si grand que c'est le plus commode pour emporter mon corset.

En 1833 (cinquante ans avant que le chiffonnier de Paris ne fût inventé par M. Othenin d'Haussonville), le poète Barthaud, du *Charivari*, traversait, une nuit, le faubourg Saint-Antoine. Tout à coup il se rencontra avec un des Diogènes du crochet, auquel il demanda l'heure.

—*Quota hora est?* s'écria en latin le chiffonnier. *Quota!* Quelle heure? Cinq heures!

Et, après avoir salué:

Ne vous étonnez pas, si je parle latin. Tel que vous me voyez, j'ai été le secrétaire de Caron de Beaumarchais!

Il y avait bal d'enfants chez la marquise de X...., une des plus ardentes légitimistes du noble faubourg.

Pendant que tourbillonnaient les couples liliputiens, un galant académicien s'approcha de la maîtresse de la maison:

—Vous faites sauter l'avenir, madame la marquise, dit-il, en s'inclinant.

—Mais je préférerais de beaucoup faire sauter le présent!....

Dans la rue, un passant reçoit une brique sur la tête.

Dites donc, eh! là-haut, faites donc attention. Vous ne voyez donc pas ce que vous laissez tomber.

—Parfaitement, bourgeois. Mais je vous en prie, ne vous dérangez pas, je vais descendre pour la ramasser.

Le vicomte de Coccbal a épousé une veuve.

Profitant des premiers beaux jours, il va faire avec sa femme une promenade dans les bois de Meudon.

—Quelle adorable journée! Quel beau soleil, quelle douce brise! dit Coccbal.

—Oh! oui, répond madame, ça me rappelle qu'il faisait juste ce temps-là quand j'ai enterré mon pauvre Ernest.

Le sultan vient de conférer à la reine des Belges le cordon de l'ordre du Chefakat.

Qu'est-ce que cela peut bien être?

M. Prudhomme se lamente sur les déplorables effets de la dynamite.

—Mais, sacrebleu! dit-il, si on avait connu cet engin du temps des Pharaons, il ne resterait plus une pierre des Pyramides.

—S', fait Poirot, il resterait l'obélisque

Le médecin, à un convalescent, qui mange un œuf à la coque:

—Vous semble-t-il bon?

—Oui; mais j'aurais préféré qu'on le laissât un peu grandir.

—Comment, grandir?

—Enfin, qu'il eût deux ailes et deux cuisses!

DEMANDES.

MESDAMES—Si vous voulez apprendre convenablement et artistiquement la peinture électrographique, par la nouvelle méthode, adressez-vous au No 267, rue Magazine, une porte au-dessus de Peyfarré. 29 juin—1f

UN français, parlant l'Anglais et l'Allemand désire trouver de l'emploi soit en ville ou à la campagne. Il peut donner de bonnes références. Ecrire aux initiales E. W., bureau de l'ABEILLE. 29juin—1f

UNE demoiselle parisienne désire donner des leçons de français et de piano, soit privées, ou dans une institution. Réponse au bureau de l'ABEILLE à l'adresse "Parisienne". 28 juin—10f

ON demande immédiatement une bonne nourrice. S'adresser au Bureau du Dr Formento, No 3 rue Baronne; de 3 à 4 heures P. M. 27 juin—3f

A LOUER.

A louer—A Covington, la bâtisse en briques, à 2 étages, connue comme le "Bank Hotel", récemment remise en excellent état, à un prix raisonnable. S'adresser à H. J. Smith, à Covington, ou à A. Thomson, 28 rue North Peter, Nlle-Orléans. 29juin—6f

SPECTACLES BALS, &c

Théâtre-Pavillon de Faranta,

COIN BOURBON ET ORLEANS.

LE MEILLEUR SPECTACLE A 10 CTS QUI EXISTE DANS LE SUD.

Le seul lieu d'amusement de 1re classe qui soit en ce moment ouvert dans la ville de la Nlle-Orléans.

NOUVELLES FIGURES!

NOUVEAU PROGRAMME CE SOIR!

1re représentation de JOHN COBURN, dans ses rôles spéciaux d'Irlandais, et de VICTORIA et MENDOZA, les merveilleux gymnasiarques.

On verra aussi les LAMOTHE, LIZZIE HEYWOOD, DAVENEY et REED NELLIE PEICE, dans une très amusante comédie.

Matinées tous les samedis, dimanches et lundis.

Entrée, 10 cts. 24 juin—

AVIS LEGAL.

AVIS public est par le présent donné que, conformément à l'article 48 de la Constitution, la ville de la Nlle-Orléans s'adressera à la Législature, maintenant en session, pour obtenir le vote des lois suivantes:

1. Une loi pour amender la loi No 96 de l'Assemblée générale de la Louisiane, relative à l'assessement des propriétés foncières, des biens mobiliers, des capitaux et fonds engagés dans les affaires, dans la ville de la Nlle-Orléans, de manière à donner au Conseil de ville le droit de contrôler les retours faits par les contribuables et d'en contester l'exactitude.

2. Une loi pour autoriser la ville de la Nlle-Orléans à saisir et vendre toutes les propriétés assessées comme "propriétés inconnues", et sur lesquelles il n'a pas été payé de taxes depuis dix ans; pour régler les dites ventes et ordonner que le produit en soit appliqué à l'extinction pro tanto de la dette flottante de la Nlle-Orléans.

6 juin—au 10 juil

Avis.

AVIS est donné qu'on s'adressera à la session actuelle de la Législature pour la passation d'une loi nommant un gardien des dossiers judiciaires en la paroisse d'Orléans, qui n'appartiennent à aucune des cours existant présentement en la dite paroisse, prescrivant les droits et devoirs du dit officier et réglant ses émoluments. 25 mai—5f en 30 j.

Le Renovateur des Cheveux DE HALL,

VÉGÉTAL SICILIEN.

(Hall's Hair Renewer.)

A été la première préparation parfaitement adaptée à la guérison des maladies du cuir chevelu, et la première aussi à rendre, aux cheveux gris et flétris, leur couleur primitive, leur croissance et le lustre brillant du jeune âge. De nombreuses imitations ont suivi, mais aucune ne possède les éléments réquis pour la conservation de la chevelure et du cuir chevelu. Le RÉNOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL a constamment grandi dans l'estime publique, et sa renommée s'est propagée dans toutes les parties du globe, tant il répond à un besoin général.

Le succès sans précédent qu'il a obtenu n'est dû qu'à une cause: "Il tient ce qu'il promet."

Les propriétaires du RÉNOVATEUR ont été souvent surpris de recevoir des commandes des pays les plus éloignés, alors qu'ils n'avaient rien fait pour introduire leur préparation dans ces contrées.

Le RÉNOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL, même employé pendant un temps très court, produit un effet favorable à l'apparence personnelle.

Il nettoie le cuir chevelu de toute impureté, guérit toutes les humeurs, la fièvre, empêche les cheveux de devenir secs, par conséquent la Calvitie n'est plus à craindre. Il stimule l'action des glandes affaiblies, et les met à même de produire une nouvelle croissance.

Les effets de cette préparation ne sont pas passagers, comme ceux des préparations alcooliques, ils restent longtemps, ce qui la rend supérieure et économique.

(Buckingham's Whisker Dye.)

La Teinture de Buckingham pour les Favoris

Change à volonté la barbe et les favoris en un châtain foncé naturel ou en noir. La couleur est permanente et ne disparaît pas en se lavant. La préparation étant simple on l'applique facilement.

PRÉPARÉS PAR

R. P. Hall & Co., Nashua, N. H.

Chez tous les marchands de Médecines.

VENTE DE BANQUEROUTE

TOILES ET COTONS A DRAPS

Damas pour table et belle Lingerie damassée pour table.

Couvertures de pianos, Nappes et Serviettes de damas.

Mouchoirs de batiste, de linon, toutes largeurs.

Beaux BAS SOIE pour dames, couleurs assorties. BAS Balbriggan.—CHAUSSETTES de Messieurs et un grand assortiment de

Parasols et demi-Ombrelles!

Ces marchandises sont toutes nouvelles et françaises (pas endommagées) achetées à une vente de banqueroute à New York, maison d'importation; et, afin de les écouler aussi rapidement que possible, nous les offrons bien au-dessous du coût d'importation.

On peut les examiner sur [no] comptoirs du centre.

B. & W. CRONER,

Rue du Canal, 141, coin Bourbon.

30 mars—3m

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public. 16 déc—1

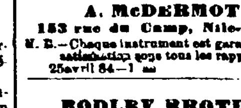

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoire pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

153 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

25avril 84—1an

BODLEY BROTHERS

Quartier-général de Voitures.

170, 72, 74 rue St-Charles.

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 2 et 4 mulets, charrettes à bœufs, de pour logs, wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à ris, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux matériaux pour voiture, graisse pour essieux moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et les fermes extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.

12mai—1an

AYER'S Ague Cure

IS WARRANTED to cure all cases of malarial disease, such as Fever and Ague, Intermittent or Chill Fever, Remittent Fever, Dumb Ague, Billious Fever, and Liver Complaint. In case of failure, after due trial, dealers are authorized, by our circular of July 1st, 1882, to refund the money.

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Sold by all Druggists.

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat.

Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfége et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu à l'institut....

L.S.L.

QUE TOUT —LE— MONDE SACHE

Que cette loterie est la seule qui d ns un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION —DE—

Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE G,

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans,

MARDI, 15 JUILLET 1884.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

GROS LOT $75.000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1	Lot de....	$75,000, soit	$75,000
1	Lot de....	25,000,.....	25,000
1	Lot de....	10,000,.....	10,000
2	Lots de....	6,000,.....	12,000
5	Lots de....	2,000,.....	10,000
10	Lots de....	1,000,.....	10,000
20	Lots de....	500,.....	10,000
100	Lots de....	200,.....	20,000
300	Lots de....	100,.....	30,000
500	Lots de....	50,.....	25,000
1,000	Lots de....	25,.....	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit.......	6,750
9	Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit.......	4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit.......	2,250
1,967	Lots se montant à......	$265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

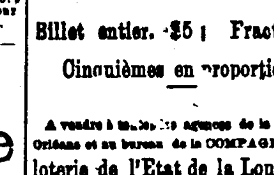

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Envoyez par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, en traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à

New-Orleans National Bank

New Orleans, La.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

A la maison de résidence, 445 rue North Rampart, près Français, de jolis ameublements de chambre à coucher, un magnifique ameublement de salon, en noyer, des splendides meubles de salle à manger, tapis de Bruxelles, rugs, nattes, stores de fenêtres, gravures, chromos, pendules, miroirs, porcelaine et verrerie, ustensiles de cuisine, seront vendus à l'encan pour le compte de personnes cessant de tenir ménage. MARDI, 1er juillet 1884, à 11 heures du matin. ALBERT PAUL, encanteur. 29 juin—2f

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Succession de John Machine.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D—No 11,475.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI 26 juillet 1884, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 16 juin 1884, la propriété ci-après décrite; à savoir:

La moitié indivise d'un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Jean-Baptiste, Arts et Girod et l'avenue Lafayette, mesurant 54 pieds de face à la rue St Jean-Baptiste sur une profondeur de 102 pieds ou plus, sur la ligne la plus près de la rue des Arts, et 107 pieds 10 pouces sur une ligne oblique la plus près de l'avenue Lafayette, et 19 pieds 3 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Octave De Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

21 juin—21,28,5,12,19,26 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix dans le Premier District,

formant l'encoignure des rues Fulton et Front, et ayant une façade de plus de 121 pieds sur la rue Notre-Dame.

Succession de Thomas Hillman—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, No 11,342.

PAR B. ONORATO, Encanteur Bureaux, 45 rue Royale.—SAMEDI, 19 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 13 juin 1884, je vendrai à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 10, dans l'ilet borné par les rues Fulton, Notre-Dame, Front et Girod et mesurant 23 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Fulton, 23 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue Front, sur 121 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur et façade à la rue Notre-Dame et 121 pieds 7 pouces et 5 lignes aussi de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 9.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire, aux frais de l'acquéreur et l'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

14 juin—14,21,28,5,12,19 juil et

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété qui augmente de valeur dans le Sixième District, sur la rue Tolédano, entre Annonciation et Chippewa.—Succession de Catherine Burns, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.—No 11,249.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, 45 rue Royale—SAMEDI, 12 juillet 1884 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en date du 4 juin 1884, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite, à savoir.

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans l'ilet borné par les rues Tolédano, Chippewa et Annonciation et l'Avenue de la Louisiane, sixième district de cette ville, et mesure 27 pieds de face à la dite rue Tolédano sur une profondeur de 125 pieds, en lignes parallèles, au pied ancienne...

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en plus du prix de son adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

7 juin—7,14,21,28—5,12 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété bien située dans le Premier District

Coin des rues Magazine et Melpomène.

Dans l'affaire de la succession de feu Philippe Meyer.

A l'encan pour des conditions faciles.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E No 9193.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI 12 juillet 1884, à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement en partage rendu par l'Hon H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 17 avril 1884 et signé le 24 avril 1884, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites à savoir:

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Constance, Magazine, Melpomène et Thalie, désignés par les Nos 12 et 13 et mesurant ensemble ... le lot No 12, 24 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Magazine, même largeur dans le fond, faisant face sur une allée commune aux dits lots ... et une profondeur de ... et le lot No 13 formant l'encoignure des rues Magazine et Melpomène, 23 pieds de face à la rue Magazine, la même largeur sur la dite allée, sur 116 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une belle bâtisse en briques à deux étages, subdivisée en trois corps de logis, ayant chacun six ou huit chambres, gaz partout, hydrant, citernes, cour partiellement briquetée, &c. et portant les Nos municipaux 386, 388 et 390 rue Magazine.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant 7 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devant comprendre toutes les clauses usuelles de garantie. 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, la police d'assurance transférée au vendeur.

L'acquéreur assumera, en sus du prix d'adjudication, le paiement des taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux afin de garantir la vente.

Acte de vente parvant W. O Hart notaire, 91 rue St-Charles, aux frais de l'acquéreur.

Voir le plan à la Bourse.

5 juin—5 7 10 14 21 28 juil 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Succession d'Eugène Gorrondona et de Margaret Egan, épouse d'Eugène Gorrondona, No 9090, Division A, No 10,803, Division C., de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 5 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu de deux ordres de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mai 1884, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Locust, Philip, Première et Magnolia, et formant l'encoignure des rues Magnolia et Première, et mesure 30 pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur de 100 pieds et face à la rue Première, entre lignes parallèles.

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant Andrew Hero Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente. 3juin—3 7 14 21 28 juil 5

A VENDRE.

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'*Abeille*. 29 avril

Hôtels, Sources etc.

AU RENDEZ-VOUS DES AMIS.

Restaurant des Quatre Saisons

—ET—

LAGER BEER SALOON.

Rue de la Mouse, Biloxi, Miss.

JOSEPH CHIAPELLA, Propriétaire.

Repas à toutes heures, bonne table et bon gîte. Chambres garnies à des prix modérés. 26juin—2m

TRISCONI.

HOTEL WASHINGTON,

MILNEBURG,

Réouvert pour la Saison 1884.

SEUL restaurant de PREMIERE CLASSE sur les bords du lac.

La cuisine est sous la direction du fameux chef REMY, connu de tous les amateurs de bonne chère.

M. MIGUEL sera heureux de voir ses anciens clients.

Vins et liqueurs de première qualité et aux prix les plus modérés. Service excellent.

Les bains, n'étant pas affectés par le drainage de la ville, comme ils le sont dans les autres établissements, sont délicieux.

Les trains partent de la ville toutes les demi-heures, après 1 h P. M. La voie ferrée a été entièrement revisée à neuf.

Les ordres pour repas peuvent être transmis par téléphone, ou laissés à mon établissement, le "Customhouse Exchange", coin Canal et Decatur.

JOHN TRISCONI, Propriétaire.

15 mai—3m

Pension à la Baie St.-Louis.

MME F. S. OGDEN peut prendre quelques pensionnaires à la Baie St-Louis. Maison vaste et très agréable située près de l'Avenue Ulman. Grandes chambres bien aérées. Bonne table 14 mai

HOTEL DE L'EUROPE

A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. 3 mai—4m

RESTAURANT PIZZINI,

139 RUE DU CANAL,

(Presque vis-à-vis du Grand Opéra House.)

NOUVELLE-ORLEANS.

La cuisine est confiée aux soins du célèbre maître-queux JULES SABRIER.

MATHIEU & P. PIZZINI,

PROPRIETAIRES.

Téléphone dans la maison

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante pour effectuer un partage.

31 lots de terre de valeur dans le Premier District.

Quatre ilets de terre très désirables.

Douze terrains de valeur dans le Deuxième District.

Un morceau de terre de valeur dans le Sixième District.

Un morceau de terre très désirable sur le côteau de la Métairie.

Le tout centralement situé.

Propriété une pour jardinage ou laitier.

Henry M. Hyams et als. vs. Lelia A. Hyams, tutrice et als.—Dossier No 11,245.—Pour effectuer un partage.

A l'encan—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 19 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre et jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D lequel dit jugement ou ordre a été rendu le 10me jour de juin 1884 et signé le 16me jour de juin 1884, Dossier No 11,245, dans l'affaire de Henry M. Hyams et als. vs. Lelia A. Hyams, tutrice et als.

A l'encan pour effectuer un partage entre les héritiers, il sera vendu.

PREMIER DISTRICT.

Faisant face à la rue du Canal.

1° Trois certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 802, borné par les rues Canal, Tarquet, Alexandre, Murat, désignés par les Nos 9, 10 et 11 qui se touchent et mesurent comme suit, à savoir:

Le lot No 9 mesure 31 pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de 93 pieds 7 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 10, et 112 pieds 10 pouces et 6 lignes sur le côté du lot No 8.

Le lot No 10 mesure 48 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Canal sur une profondeur de 93 pieds 7 pouces et 3 lignes sur le côté le plus près du lot No 9, et 53 pieds 8 pouces et 4 lignes sur la côté du lot No 11.

Le lot No 11 mesure 45 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Canal sur une profondeur de 53 pieds 3 pouces et 4 lignes sur le côté du lot 10, et 32 pieds 11 pouces et 6 lignes sur l'autre côté et façade à la rue Alexandre, et forme l'encoignure des rues Canal et Alexandre.

Sur la rue Banks.

2° Deux certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 798, borné par les rues Banks, Baudin, Alexander et Napoléon, désignés par les Nos 1 à 12 inclusivement, se touchent et mesurent à savoir:

Le lot No 1 mesure 41 pieds 9 pouces de face à la rue Banks sur une profondeur et une face à la rue Alexander, de 108 pieds entre lignes parallèles.

Les lots Nos 2 et 9 mesurent chacun 31 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Bank sur une profondeur de 104 pieds. Les lots Nos 3 à 8, inclusivement, mesurent, chacun, 31 pieds 5 pouces sur la rue Bank sur une profondeur de 108 pieds. Le lot No 10 mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue Banks sur une profondeur et façade à la rue Napoléon de 108 pieds et forme l'encoignure des rues Bank et Napoléon. Les lots Nos 11 et 12 mesurent, chacun, 34 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Napoléon sur une profondeur de 7 pieds 2 pouces et 3 lignes, le tout entre lignes parallèles.

Sur la rue Gasquet.

3° Dix certains lots de terre dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 820 borné par les rues Gasquet, Palmyra, St. Patrick et Olympia désignés par les Nos 1 à 10 inclusive, se touchent et mesurent comme suit, à savoir:

Les lots Nos 1 à 9 inclusivement mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Gasquet et le lot No 10 mesure 35 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Gasquet, avec une profondeur comme suit:

Le lot No 1 a 138 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue St Patrick et 182 pieds 5 lignes sur la ligne du lot No 2, lequel No 2 mesure une profondeur de 226 pieds sur la ligne du lot No 3 lequel lot a une profondeur de 255 pieds sur la ligne du lot No 4, lequel lot a une profondeur de 255 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du No 5, lequel a une profondeur de 215 pieds 5 pouces 4 lignes sur la ligne du lot No 6 lequel a une profondeur de 196 pieds 4 lignes sur la ligne du lot No 7 lequel a une profondeur de 176 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No 8, lequel a une profondeur de 156 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne du lot No 9 lequel a une profondeur de 137 pieds 1 pouce et 7 lignes sur la ligne du lot No 10 lequel lot forme l'encoignure des rues Gasquet et Olympia a une profondeur et façade à la dite rue Olympia de 117 pieds 6 pouces, le tout plus ou moins.

Sur la rue Banks

4° Quatre certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 796 borné par les rues Banks, Palmyra, Clark et Geneva désignés par les Nos 13 à 16 inclusivement et se touchent, mesurant chacun plus ou moins 34 pieds 8 pouces de face à la rue Banks sur une profondeur de 100 pieds 6 pouces entre lignes parallèles. Le lot No 13 forme l'encoignure des rues Banks et Clark.

Dans la rue Gasquet

5° Deux lots de terre dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 5-0 borné par les rues Canal, Gasquet, Rocheblave et Dorgenois ou Roman désignés par les Nos 22 et 23. Le lot No 22 mesure 27 pieds 8 pouces de face à la rue Gasquet sur une profondeur de 105 pieds 5 pouces 5 lignes et le lot No 23 qui le touche 27 pieds 8 pouces de face à la rue Gasquet, sur une profondeur de 105 pieds 5 pouces 3 lignes sur la rue Rocheblave, le tout entre lignes parallèles et formant le coin des rues Gasquet et Rocheblave.

SECOND DISTRICT.

Ilet de terre dans la rue d'Orléans.

6° Tout l'ilet de terre No 372, dans le 2e district de cette ville, borné par les rues Orléans, Ste Anne, Alexandre et Napoléon, et contenant 20 terrains.

Rue St-Louis.

7° Tout l'ilet de terre No 327, dans le 2e district de cette ville, borné par les rues St Louis, Toulouse, Pierce ou St James et Carrollton Avenue.

Dans la rue de la Douane.

8° Huit lots de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 557, borné par la rue Douane, Bienville, St David et Salomon désignés par les Nos 1 à 8 inclusivement, lesquels se touchent et mesurent comme suit: les lots Nos 1, 2 et 3 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue de la Douane, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 4 mesure 21 pieds 4 pouces 1 ligne de face à la rue de la Douane, sur une profondeur dans le fond de 47 pieds 3 pouces 7 lignes, et sur une autre profondeur de 121 pieds sur la ligne du lot No 3, et de 108 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 9.

Les lots Nos 5 et 6 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Salomon, sur une profondeur de 110 pieds 3 pouces 7 lignes, entre lignes parallèles.

Le lot No 7 mesure 24 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue Salomon, 89 pieds 9 pouces 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 124 pieds 5 pouces sur la ligne qui le divise d'une portion triangulaire de terre formant le coin des rues Salomon et Bienville et 110 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne du lot No 6.

Le lot No 8 mesure 20 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 19 pieds 9 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan de la section 2 dé, osé au bureau de la Compagnie de Dessèchement de la Nlle-Orléans.

Dans la rue d'Orléans.

9° Tout l'ilet de terre No 551, dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rue Orléans, Ste Anne, Salomon et David, mesurant environ 298 pieds de face à la rue d'Orléans. 164 pieds de face à la rue Salomon. 144 pieds de face à la rue Ste Anne, et 188 pieds de face sur la ligne qui le divise de la propriété à l'est du faubourg Jackson.

Dans la rue St Louis.

10° Tout l'ilet de terre No 554, dans le 2e district de cette ville, borné par les rues St Louis, Toulouse, Salomon et St David.

Dans la rue Bienville.

11° Quatre lots de terre, dans le 2e District de cette ville, dans l'ilet No 477, borné par les rues Bienville, Douane, Clark et Géneva, désignés par les Nos 5, 6, 7 et 8, qui se touchent, et mesurent: les lots Nos. 5 et 6 chacun à peu près 34 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Bienville, et les lots Nos. 7 et 8, chacun, 34 pieds de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 191 pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 8 forme le coin des rues Bienville et Clark.

SIXIEME DISTRICT.

Dans le fond du faubourg Plaisance.

12° Un lot de terre, situé dans le fond du faubourg Plaisance, maintenant sixième district de cette ville, autrefois paroisse de Jefferson, contenant 22 19/100 acres, plus ou moins, et formant le tiers supérieur d'une certaine section de terre désignée comme section 8 du Township 13 S du Range 11 Est, conformément à un plan déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire de la paroisse d'Orléans, comme plan No 111.

DISTRICT DE LA METAIRIE.

Paroisse de Jefferson.

13° Une certaine portion de terre située dans le District de la Métairie, paroisse de Jefferson, à environ six (6) milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant deux arpents de face au côté Nord du Bayou Métairie, et s'étendant en profondeur jusqu'au lac Pontchartrain, la dite portion de terre étant désignée comme Section No 54 du Township 12, Range 10 du District de terre Sud-Est de la Louisiane, conformément à l'arpentage officiel des Etats-Unis, et renfermant 116 90/100 acres.

Toute la superficie de terre ci-dessus, ainsi que les mesures, peut varier en plus ou en moins, conformément aux plans de Jno F. Braun, voyer, lequel peut être vu au lieu de la vente.

Conditions—Comptant au moment de la remise du titre. 10 pour cent de toutes les adjudications à payer au comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant John G. Eustis, notaire, aux frais des acquéreurs, qui devront assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1884, en sus du montant de l'adjudication.

15 juin—15,22,29 juin—6,13,19 juil

PAR D. E. MORPHY.

Succession de Marie Céleste Delhomme, veuve de Pierre Trépagnier.

No 11,303.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu SAMEDI, 19 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division D, en date du 9 juin 1884 la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Tremé. Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Marais, St. Philippe et Tremé, mesurant au pied américain, 32 pieds 3 1/2 pouces de face à la rue Ursulines, sur une profondeur de 172 pieds 7 pouces.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

...17, 24—1, 8, 15, 19 juil

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Vente pour cause de départ. VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau; coin Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 3 juillet 1884, il sera vendu, à 11 heures du matin, sur l'Avenue de Carrollton, en face l'écurie de M. Pierre Canteron—

La vacherie de Jean Fatel, dit Benedo, se composant de—

12 vaches laitières, 1 jument, 1 charrette à lait, bidons, baquets, harnais et tous les ustensiles de la Vacherie.

AUSSI—Un lot de provisions.

Conditions—Comptant.

La clientèle de la rue et celle du marché de la rue Seconde seront données au plus fort acquéreur. 29 juin—

Elégant Cottage rue Claiborne No 383, face au Marché St-Bernard.

Succession de Theresa Knockhart, femme de Daniel Lanehan.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 11,440.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 juillet 1884, il sera vendu, à midi à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 juin 1884, la propriété suivante, savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Claiborne, Derbigny, Laharpe et Lapeyrouse, désigné par le No 2 de l'ilet 21, lequel lot mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue Claiborne, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble une jolie maison en bois couverte en ardoises, retirée de la rue, ayant galerie sur le devant, six chambres, une cuisine en bois à étage ayant cinq chambres, hangar, citerne, puits, lieux d'aisance, &c., cour carrelée, un joli jardin d'agrément avec pavage de Schillinger.

Le tout d'après plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur ainsi que les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1884.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le prix d'adjudication afin de garantir la vente.

22 juin—22 28—5,12,19,26 juil

Portion de terre sur le Chemin de Gentilly, près de la station du Railroad Pontchartrain.

Succession de Onofrio Zagame.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—Il sera vendu à l'encan, le SAMEDI, 12 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 2 juin 1884, la propriété ci-après, savoir—

Une portion de terre désignée par le No 1, ainsi que les améliorations qui en dépendent, située dans le Troisième District de cette ville, sur le Chemin de Gentilly, à une distance d'environ trois milles du marché du Second District et à une distance d'environ quatre arpents du Louisville & Nashville Railroad (ci-devant station à Gentilly du Railroad Pontchartrain). Laquelle portion de terre mesure un arpent de face au Chemin de Gentilly, sur 20 arpents de profondeur, entre lignes parallèles. Le tout d'après plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an en billets portant 8 0/0 d'intérêt, de ce jour jusqu'à parfait paiement et hypothèque.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé de l'acheteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Chas Rolle, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8 juin—8,14 21,28—5,12 juil

Terrains vacants sur les rues Orléans et Ste-Anne

Succession de Madame E. D. Pinatel, No 10 663.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI 5 juillet 1884 il sera vendu à midi à la Bourse d'encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 mai 1884—

1° Un lot de terre situé au faubourg Tremé en cette ville, désigné par le No 7 de l'ilet No 76, lequel lot de terre mesure 21 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue d'Orléans entre les rues Claiborne et Derbigny sur 73 pieds 9 pouces de profondeur.

2° Deux lots de terre désignés par les Nos 19 et 20 de l'ilet No 18, mesurant chacun 33 pieds de face à la rue Ste-Anne, entre les rues Miro et Galvez, sur les profondeurs suivantes, savoir: le lot No 19, 101 pieds 8 pouces 1 ligne sur la ligne le séparant du lot No 18, et 101 pieds 7 pouces 1 ligne sur la ligne le séparant du lot No 20, et le lot No 20 161 pieds 7 pouces 1 ligne sur la ligne le séparant du lot No 19, et 161 pieds 6 pouces 1 ligne sur la ligne du fond des lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5.

Conditions—Moitié comptant, la balance à un an de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt l'an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.

5 juin—5,14,21,28—5 juil

PAR W. I. HODGSON.

Jolie résidence cottage, à deux corps-de-logis.

Au coin des rues Première et Constance.

Succession de feue Sarah H. Graham.

Cour Civile de District, Dossier de la Cour No. 10,651

—A l'encan—

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E en date du 9 juin 1884 dans l'affaire de la succession de feue Mme Sarah H. Graham No 10 651 du dossier de la cour, il sera vendu à l'encan—

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Première, Seconde, Constance et Live Oak et Laurel, désigné comme lot No 1, mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Constance sur une profondeur et façade à la rue Première de 1... pieds, lequel terrain forme l'encoignure des rues Première et Constance.

Les améliorations comprennent une jolie résidence cottage en bois solidement construite à deux corps de logis, recouverte en ardoises, avec une bâtisse à un étage (dépendance) ayant tout ensemble 9 chambres de chaque côté avec gaz et installations de gaz dans toute la maison, avec cour allée, hangar, lieux d'aisance, le tout en bon état, et pouvant être loué à raison de $40 par mois. La propriété peut être examinée avec une carte de l'encanteur.

Conditions—Une moitié comptant, et le reste à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité à partir du jour de la vente incluant l'hypothèque spéciale et lien de vendeur 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la police d'assurance transférée. L'acquéreur assumera en sus de son enchère les taxes dues et exigibles en 1884, et devra faire un dépôt au comptant de 10 pour cent sur les lieux.

Acte de vente pardevant Fergus Karnan, notaire aux frais de l'acquéreur

10 juin 10,15,22,29—6 12 juil

PAR J. V. GOURDAIN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Paul Chatellier.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D. No 11453

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau No 56 rue Royale.—MERCREDI, 2 juillet 1884 à 11 heures du matin, sur le bord de la goëlette Odelia, dans le vieux Bassin entre les rues Claiborne et Derbigny, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 18 juin 1884, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite appartenant à la susdite succession, à savoir.

La goëlette Odelia, telle qu'elle est dans le moment, mouillée dans le Vieux Bassin, entre les rues Claiborne et Derbigny, avec ses voiles et tout son gréement, appareils etc.

Capacité de chargement, huit 02/100 tonneaux.

Conditions—Comptant sur les lieux. Acte de vente par devant Charles Rolle, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 juin—19 28—2 juil

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Clothilde Bobillot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,629—Division A.—Attendu que Ernest Bobillot a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Clothilde Bobillot, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

29 juin—29—3,8 juil

Succession de Frederick Hottinger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,861—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary Nest, veuve de Frederick Hottinger, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

29 juin—29,—3, 8 juil.

Succession de James McGilligan

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,447—Division E—Attendu que P. S. Wiltz jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James McGilligan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

20 juin—20 24 29

Succession de Frederick Fischer Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11,641—Division A—Attendu que Frederick Fischer Sr. a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frederick Fischer Jr., décédé intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour

W. J. McGEEHAN, Greffier.

20 juin—20 24 29

Succession de Mme Louis Dannis et Annie Danton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 10 617—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

20juin—20,24,29

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Charmante résidence [illegible] en briques à [illegible] rue du Canal No. 298, ... actuellement occupée par ... A. Bell.

Succession de William A. Bell—No 11 412

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse,—SAMEDI, 2 août 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 juin 1884, la propriété suivante, savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent dans l'ilet compris entre les rues Canal, Douane, Tremé et Marais, mesurant 65 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue du Canal, sur 114 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations comprennent une élégante résidence en briques à deux étages ayant au rez-de-chaussée vestibule, salon double à arche, salle à manger, office, cuisine avec un range (fournissant l'eau à la chambre à bain à l'étage supérieur, salle à manger pour les domestiques et cour.

Le vestibule ou corridor d'entrée et la salle à manger sont richement tapissés et décorés

Au premier étage, corridor, trois chambres à coucher, cabinet de toilette, chambre à bain, lieux à l'anglaise et deux autres chambres à domestiques

Au second étage, trois chambres à coucher et un grand cabinet.

Splendides cheminées sculptées en marbre blanc dans le salon, salle à manger et les chambres à coucher, balcon en fer sur la façade et le côté, avec galerie sur le derrière.

Une écurie en briques à étage, ayant remise et emplacement pour trois chevaux, avec une salle à billard au-dessus, hangar à bois et à charbon, deux citernes, dont une fournissant de l'eau au premier, lieux d'aisance haut et bas, cour dallée.

Jardin d'agrément, artistement arrangé avec pavage de Schillinger et un joli grillage en fer sur la rue du Canal.

Hydrants dans la cour et le jardin.

Gaz dans la maison et dans la chambre à billard avec lustres très riches.

Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Termes et Conditions.—L'acquéreur assumera en partie de son prix d'achat les billets suivants garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété. Un billet de $3100 du 8 mai 1885, les intérêts sur le susdit billet sont payés jusqu'à son échéance, deux billets de $3 50 chaque, payables respectivement le 8 mai 1885 et le 8 mai 1886 portant intérêt au taux de 7 0/0 par an à partir du 8 mai 1883 jusqu'à parfait paiement, et puis la balance du prix d'adjudication Comptant.

L'acquéreur assumera en sus de son enchère, les taxes d'Etat et de ville dues en 1884 et l'acte de vente contiendra toutes les clauses pénales d'usage

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication sera exigé de l'acquéreur.

N. B.—La maison sera visible tous les jours de 1 à 5 heures de l'après midi, moyennant une autorisation écrite de l'encanteur.

Les vendeurs se réservent le droit d'occuper la maison jusqu'au 1er octobre 1884.

28 juin—5,12,19,26 juil—2 août

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois et vaste terrain dans le Quatrième District.

Dans l'affaire de Heinrich Arbiter et al vs Barbara Nuss.

No 11,278—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 28 juin 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un jugement rendu le 20 mai 1884, et signé le 24 mai 1884 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée il sera vendu la propriété ci-après décrite à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits voies et servitudes y attachés en y appartenant en quelque sorte et situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Annonciation Laurel Jackson et Josephine mesurant d'après un plan de L. Rigaud arpenteur voyer, en date du 6 septembre 1883 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Annonciation sur 127 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une maison en bois à un étage désignée par le No 401 rue Annonciation.

2° Une montre en or.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à crédit à un et deux ans en billets solidairement garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection, les améliorations seront tenues assurées et la police transférée au vendeur, les taxes dues et exigibles en 1884 à la charge de l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix de la vente. Dix pour cent du prix d'acquisition comptant seront requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. B. Whitaker notaire aux frais de l'acquéreur

28 mai—28 31 7,14,21 28 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain de valeur rue Roman, entre Canal et Gasquet.

Dans l'affaire du mineur Sidney P. Harper.

No 10,956—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur, Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 26 juillet 1884 à midi à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 18 mai A. D. 1884 et rendu dans l'affaire ci-dessus de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville et dans l'ilet borné par les rues Roman, Derbigny, Canal et Gasquet mesurant 25 pieds de face à la rue Roman sur une profondeur de 1.. pieds 0 pouces, entre lignes parallèles ensemble avec tous les droits, voies et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur et la portion à crédit à 1 et 2 ans en billets spécialement garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement, et 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procédures judiciaires pour en forcer la collection, et l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix de la vente et fera au dépôt de 10 pour cent au comptant sur le montant de son adjudication.

Acte de vente pardevant Paul Reusch, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 juin—21,26,5,12,19 26 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage —DE—

Propriétés de valeur dans le Premier et le Troisième District,

Comprenant des magasins dans les rues Nouvelle-Levée et Commerce, etc.

Propriété de résidence, rue Colombus, entre Villeré et Marais.

Dans l'affaire de Wilson Tirrell et als. vs. Edward Tirrell.

No 10,727—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division A.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet—JEUDI 10 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement rendu le 26 mai 1884 et signé le 30 mai 1884 par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, et rendu dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

1° Cinq terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peters (anciennement New Levee), Lafayette, Commerce et Girod, les dits lots sont désignés par les Nos 18, 58 60, 60 bis et 62

Les lots Nos 18, 58 et 60 d'après un plan ou devis attaché à un acte passé par devant Théo. Guyol notaire en cette ville, le 27 novembre 1870, lequel dit plan ou devis a été fait par L. H. Pilie, voyer, le 29 octobre 1870, d'après lequel dit plan ou devis, le lot No 18 mesure 20 pieds un pouce de face à la rue Peters (anciennement New Levee) sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 78 pieds 3 pouces et les lots Nos 58 et 60 se touchent et mesurent chacun 19 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Commerce et 20 pieds 1 pouce de largeur à chacun dans le fond, par les profondeurs suivantes, à savoir: le lot No 58 a une profondeur de 91 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne latérale plus près de la rue Lafayette et 94 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne de division du lot No 60, et le dit lot No 60 a une profondeur de 96 pieds 3 pouces sur la ligne latérale plus près de la rue Girod et touche dans le fond au lot No 18.

Le lot No 60 bis, d'après un plan attaché à un acte passé pardevant J. Mossy ancien notaire en cette ville, le 1er juin 1837, mesurant 20 pieds de face à la rue Peters (anciennement New Levee) sur une profondeur de 70 pieds, plus ou moins, et le lot No 62 d'après un plan de L. Pilie, daté du 26 mai 1837, attaché à un acte passé pardevant J. Mossy, anciennement notaire en cette ville, le 1er juillet 1837, et désigné également par le même numéro sur un plan figuratif déposé comme plan No 9, en l'étude de R. Brennan, ancien notaire de cette ville, d'après lequel dit plan, le dit terrain mesure 19 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à la rue Commerce sur une profondeur de 97 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne latérale du lot No 64, et 98 pieds 3 pouces sur la ligne latérale opposée attenant au lot No 60 sur le dit plan.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte. Les améliorations comprennent deux magasins en briques, solidement construits, désignés par les Nos. 112 et 114, rue Peters ou New Levee, par les Nos. 40, 42 et 44 rue Commerce, loués sous bail à MM. Mehle & Cie.

2° Deux certains terrains, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Columbus, Villere, Kerlerec et Marais, désignés par les Nos. 3 et 4, sur un plan dressé par E. Surgi, le 20 janvier 1850, et déposé en l'étude de C. Aguisse, anciennement notaire en cette ville, d'après lequel ils mesurent chacun 33 pieds de face à la rue Columbus, 150 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes qui y appartiennent ou qui y dépendent en quelque sorte.

Conditions—La moitié comptant, le reste à un et deux ans de crédit pour billets garanti par hypothèque et privilège de vendeur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès pour recouvrer le montant, les acquéreurs devant faire les billets payable à leur propre ordre et l'acte devant contenir la clause de non aliénation et les bâtisses devant être assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets, de plus ils devront assumer les taxes dues et exigibles en 1884 en sus du prix de vente. Les acquéreurs seront requis de payer 10 pour cent du prix de la vente au comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7juin—7, 14, 21, 28—5, 10 juil.

Briqueterie des Planteurs.

Briques expédiées par les chemins de fer "Morgan, La. & Texas," et "Pacific" et par des chalands sur le fleuve. Adresser les commandes par la boîte 127 de la "Mechanics', Dealers & Lumbermen's Exchange," Nouvelle-Orléans. Les commandes des campagnes par la boîte 2 post de Gretna.

S. D. HARVEY, propriétaire

nov—1 an—têe

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Avis d'encan.

M. L. Navra vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—MERCREDI, 9 juillet 1884, à 10 heures du matin, il sera vendu au No 297 de la rue du ..., en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 mai 1884, dans l'affaire ci-dessus indiquée

Un ascenseur (elevator).

Conditions—comptant. 29juin—juillet 5 9

Splendide meuble de salon, en noyer.

Magnifique piano droit de Faivre, en palissandre. Corniches dorées, Lambrequins et Rideaux en dentelles.

Splendide armoire à glace, en acajou. Tapis de Bruxelles et rugs, jardinières, porte-musique, side-boards, tables à rallonge, chaises, porcelaine, machine à coudre, bois de lit armoires, toilettes, matelas, oreillers, meubles cots ge, poêles de cuisine et ustensiles de cuisine, bibliothèques, environ 400 volumes d'ouvrages divers, et d'autres articles qu'il serait trop long d'énumérer.

Succession de Mme Charlotte Fillet. No 10,421 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—LUNDI, 30 juin 1884 à 10 1/2 heures A. M. il sera vendu à l'encan, au coin des rues St Charles et Philippe, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 10 juin 1884, pour le compte de la dite succession, les meubles et autres articles ci-dessus mentionnés, sur les lieux indiqués plus haut.

Conditions. Comptant avant livraison.

17 juin 17,21,28 à vente.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée sur la rue Magazine.

Succession de George P. McConnell,

No. 7828—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No. 47 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juillet 1884, à midi à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 10 juin 1884, il sera vendu à l'encan—

1° Un certain lot de terre, dans le Premier District de cette ville, désigné par le No. 23, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Poeyfarre, Camp et Calliope et mesurant au pied américain, 27 pieds de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 10 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt de 8 pour cent par an, privilèges de vendeur, et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1884, un dépôt de 10 0/0 au comptant au moment de la vente sera requis.

Actes de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant William J. Castell, notaire.

11 juin—11 21,28, 5,12 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Premier, Deuxième et Quatrième Districts.

Sur les rues Poydras, Chartres et Baronne.

Mary Danenberger tutrice, etc., vs. Sarah J. Phillips et als.

No 11,420—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureau No 47 rue Carondelet—JEUDI 17 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du ... 1884, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° La propriété pour magasin No 188 rue Poydras, située dans le District ..., dans l'ilet borné par les rues Poydras, Carondelet, Camp et St Charles. Le lot mesure 26 pieds 2 pouces de face à la rue Poydras, ... une profondeur de ... pieds ... avec une bâtisse en briques, à trois étages ... à usage de magasin...

2° La maison solide d'... rue ... dans le Deuxième District, dans l'ilet borné par les rues ... Louisa et le Passage de la Bourse ... au pied français.

3° La propriété pour résidence dans le ... District de cette ville ... désignée par les Nos ... et 20, se touchant et mesurant ... 27 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Baronne sur 120 pieds de profondeur ...

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur payera 10 pour cent du montant de son enchère au moment de la vente, et assumera les taxes dues et exigibles en 1884.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Benjamin Ory, notaire, No 20 Commerce, Place.

15 juin—15 21 28—5 juillet 12 17

PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles nouveaux.

Un grand assortiment de meubles de chambre à coucher, garde-robe, lit à la Victoria, bureau, de toilette, jeux de chaises en rotin et en bois, glaces, cartes à ressorts articles de toilette, etc., etc.

Dans l'affaire de Wm. Spreen & Co. vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans —No 11,433.

EN vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 26 mai 1884, je procéderai à l'encan MERCREDI, le 2 juillet 1884, à 10 1/2 heures du matin au No 606 rue Magazine, entre St-André et ..., à vendre—

Le contenu du dit magasin de meubles.

Conditions—Comptant avant livraison.

JULES A. A. ROUSSEAU

21 juin—21,26—1,2 juil Encanteur.

ANNONCES JUDICIAIRES

A tous ceux que cela concerne.

BUREAU DU COLLECTEUR DES TAXES

District Supérieur de la paroisse d'Orléans No. 24 rue Union

Nouvelle-Orléans, 26 juin 1884.

ATTENDU que le tableau des taxes d'Etat pour l'année 1883 a été enregistré au bureau de l'Annotateur des Hypothèques de la paroisse d'Orléans, et qu'il m'en a été remis une copie, moi Jas. D. Houston collecteur de taxes du district supérieur de la paroisse d'Orléans, agissant en vertu des dispositions de la section 26 de la loi No 77 de 1880 donne par le présent avis que les taxes assessées pendant l'année 1883 figurent dans le tableau des taxes enregistré à mon bureau et au bureau des Hypothèques de cette paroisse, qu'elles sont dues et maintenant et qu'elles deviennent délinquantes le 31 décembre 1884. Elles porteront alors intérêt à ... Si les propriétés immobilières ... pour cent par mois et sur les biens meubles ... pour cent par mois à dater du ... 1884, ... à partir du 1er janvier 1885 jusqu'à ... dites propriétés qui sont ... conformément à l'article 210 de la Constitution. La ... de cet avis une fois par semaine pendant ... semaines, et l'affichage du dit avis à la porte de la salle où siège la Cour Civile de ... de la paroisse d'Orléans, constitueront ... à toutes les ... une signification pleine et entière à chaque contribuable et à chaque propriétaire que ... peut concerner. Les contribuables sont conséquemment invités à s'acquitter immédiatement afin d'éviter l'intérêt et les frais. Afin de faciliter le règlement, ils sont priés d'apporter avec eux leurs reçus de taxes de l'année 1883

JAS D. HOUSTON

Collecteur de taxes du district supérieur.

27 juin—27—juil 2,6,11,19

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur et commerciale, à l'encoignure des rues Market et New Levee, qui touche à la forge, et deux lots de terre.

Dans l'affaire de la succession de Fred. Hecker, décédé, No 10,420; succession de Mme Louise Weber, sa femme, No 11,323.

Vente à l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau 13 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu conformément à deux ordres de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, l'Honorable A. L. Tissot, Juge de la Division A dans l'affaire de la succession Fred. Hecker, décédé, dossier No 10,420, en date du ... 1884, et l'autre de l'Honorable W. T. Houston, Juge de la Division B dans l'affaire de la succession de Mme Louise Weber, femme décédée Fred. Hecker, Dossier No 11,323, en date du 2 juin 1884, à l'encan, il sera vendu—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues New Levee, Tchoupitoulas, Market et St James, désignés par les Nos 1 et 2 et se touchant mesurant 29 pieds 3 pouces de face à la rue ..., sur une profondeur de 1.. pieds ... trois lignes parallèles. Le lot ... formant l'encoignure des rues New Levee ... même propriété acquise ... M. C. Livaudais ... acte pardevant ... jour de juillet 1865, ...

Les améliorations ... briques à deux étages ... boutique subdivisée ... rez-de-chaussée et ... et dans le fond ... qu'une forge sur ... car en bois, chaque ... fond de chacun ... la façade et sur ... quette. Les magasins ... parfait état

Conditions comptant ... pour cent seront requis ... cation les taxes dues ... Acte de vente ... aux frais de l'acquéreur ...

4juin—4 8 15 22 ...

L'Abeille ... NOUVE... DIMANC...

L'expérience que chose ... cher et elle ... la vie pour ... ce n'est pour nous. En ... spéciaux qui ... eue, ou ... viennent ... nemoute ... reté.

Lorsque l'on pas dans ... cours de la ... vient à ... les observat... sients génér... mes qui ... sans obser... la mort à ... sances que ... connaissance ... comprennent ... sur la terre est non seulement me après la ... héritage l'exp... ces de toute ... vations.

De tous les ... me c'est la ... profit est gra... celui qui ... à cout pour ... beau bénéfice, pour vivre ... suite plantes ... sur eux ... avoir ... grande ... pas ... les fonds ... quatre ... bien ... des ... tez ... la ... Londres, New ... les élevés ... de volailles ... en comparaison

Laissez de ... d'une poule, et ... de supérieur, ... est mélangé avec ... nous de la ... sera qu'une ... la durée ... faire donner ... la poule. ... le lavage de ... produire ... quelle ... ne ... les années ... été ... Les ... l'âge ... les ... nourrir ... bien ... les ... profitent ... nourriture ... mais ... Favoring ... bonne ... que ... leurs ... bien, ... quatre ... sont ... rayon ...

... jours ... et du lait, ... un peu de ... de, du grain, ... de leur ... l'herbe, du ... eaux ou de ... a le plan ... vous aurez ... des graines ... et ... Ne le ... surveiller ... à part ... ces telles ... et les ... éprouvé ... leur ... aux ...

Souvenez... peuvent pour ... et que le ... peut vous ... de temps ... tez auront ... mois fort ... gnes d'être ... autres, il ... der plus ... sera. Q... sez les ... pas ... rebuts de ... de pain, ... de sauce, ... pés par ... être fauchés ... côté dans ... repas du ... nouvel ajout ... modifiez le ... ou préférez ... une jatte ... tez y ... seul ... elle le ... notez ... vertée, cela ... l'appétit ... tes les ... ou de nos ... les qui ... manger ... manger ... d'œufs en ...

Le soir, ... et le sarrasin ... au matin ... très vite ... en appétit ... de graine ... temps à ... l'automne ... d'hiver ... pas est ... Faites ... tasses face ... plus de ...

FE...

No 30

Dia...

L'ECHO...

Adolphe

—Alors ... che vous ... —Ah ... vous! ... Mon ... chédale ... entrai ... vrance ... tation ...